



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :
6 mai 2026

Membres	19
Présents	16
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-06-040

7.1 – Demande de subvention

Installation d'une bache à eau DECI - Rue du Grand Pré - Approbation du projet et demande de subvention Fonds Vert 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du renforcement des dispositifs de lutte contre l'incendie sur le territoire communal, il est envisagé d'implanter une bache à eau communale Rue du Grand Pré, afin d'assurer une meilleure couverture en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le secteur de la rue du Grand Pré présente actuellement une insuffisance de couverture incendie et n'est pas desservi par des dispositifs conformes aux exigences réglementaires et aux préconisations du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 37).

Le Conseil Municipal a, par délibération du 9 juillet 2025, autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°396 d'une superficie de 4 ares 08 centiares, propriété de M. Anthony BEAUJÉON, pour un montant de 1 €, en vue de l'implantation de cette réserve incendie.

Transmis en Préfecture le	13/05/2026
Reçu en Préfecture le	13/05/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-2026052-2026-06-040-DE	
Publication électronique le	13/05/2026

Lien avec les objectifs du Fonds Vert

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Fonds vert pour la transition écologique, et notamment dans le volet « **Prévention des risques** », qui soutient les investissements des collectivités visant à améliorer la résilience des territoires face aux risques naturels et aux aléas climatiques.

En effet, dans un contexte de réchauffement climatique entraînant une multiplication et une intensification des épisodes de sécheresse et d'incendies, le renforcement des capacités de défense extérieure contre l'incendie (DECI) constitue un enjeu majeur d'adaptation du territoire. L'installation d'une citerne souple à alimentation gravitaire ou par pompage représente également une solution sobre en énergie, sans recours au réseau d'eau sous pression, cohérente avec les principes de sobriété ressources promus par la transition écologique.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui le projet complet d'installation de cette bache à eau et sollicite l'approbation du Conseil Municipal.

Présentation du projet

Le projet consiste en l'installation d'une citerne souple de 180 m³ certifiée QB/CSTB (dimensions : 10,36 x 14,17 x 1,60 m) avec les aménagements nécessaires (préparation plateforme, clôture de sécurisation de 80 ml et portillon d'accès).

Plan de financement

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à 14 660,32 € HT, soit 17 562,58 € TTC, réparti comme suit :

Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Acquisition foncière et frais de notaire	149,00 €	149,00 €
Installation et clôture (ARROUEST)	13 782,17 €	16 538,60 €
Imprévus (5%)	729,15 €	874,98 €
TOTAL	14 660,32 €	17 562,58 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Fonds Vert sollicitée (50%) : **7 330,16 € HT**
- Autofinancement communal : **7 330,16 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'installation d'une bache à eau destinée à la défense extérieure contre l'incendie, situé rue du Grand Pré sur la parcelle cadastrée section AH n°396, tel que présenté ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de **14 660,32 € HT (17 562,58 € TTC)** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du **Fonds vert pour la transition écologique** auprès des services de l'État pour un montant de **7 330,16 € HT**, représentant 50 % du coût total HT du projet ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

